

POUR NOTRE ALSH

* REGLEMENT INTERNE

En cas de paiement par chèques-vacances, si ceux-ci ne sont pas en votre possession au moment de l'inscription, ou paiement par votre C.E., nous vous demandons un chèque de caution équivalent au montant global des semaines réservées. Il vous sera rendu en échange du paiement définitif.

* ANNULATION

1. Toute annulation survenant entre la date d'inscription et les deux semaines avant la date effective de la (des) semaine(s) réservée(s) engendrera une retenue de 50 % des sommes engagées à titre de compensation.
2. Toute annulation, survenant moins de deux semaines avant le début de la (des) semaine(s) réservée(s), ne pourra donner lieu à un remboursement.

Pour des aides de financements
Renseignez-vous auprès
Des Services Sociaux de votre commune (CCAS)

Nos partenaires :



Service Départemental
à la Jeunesse
à l'engagement
et au sport



L'essentiel & plus encore



ALSH INTERCOMMUNAL



Organisé par MJC de Barembach
En partenariat avec les communes de
BAREMBACH- SCHIRMECK - LA BROQUE
(Association agréée par le ministère de la Jeunesse)

PLUS VITE, PLUS HAUT, PLUS FORT : ENSEMBLE !



Ouverture sur 2 semaines
Du 22 au 26/04/2024
Et du 29/04 au 03/05/2024

Du 22/04/24 au 03/05/24

Accueil collectif et éducatif de mineurs

Le Centre et ses finalités

Le centre aéré est avant tout un lieu de vacances pour les enfants à partir de 6 ans révolus jusqu'à 16 ans révolus. Ils y viennent pour s'amuser, se faire plaisir, s'évader et se détendre. Venir au centre ne doit pas représenter pour eux une contrainte.

Il leur sera laissé la possibilité de choisir leur activité parmi celles proposées par les animateurs (activités de plein air, sportives, culturelles, mini-séjour...).

Ils découvriront le milieu qui nous entoure, notre Vallée est si riche en découvertes qu'il serait dommage de s'en priver !

ATTENTION ! Places limitées (30 enfants, 10 ados), il faut donc s'inscrire très rapidement !

Les horaires 6-16 ans

- ✓ Accueil - Petit-Déjeuner : 7h 45 à 9h 00
- ✓ Pause déjeuner : entre 12h à 13h 45
- ✓ Départ de fin de journée : 17h à 17h 45

6 à 16
ans

Les repas

Ils seront pris dans une salle adaptée et fournis par un traiteur.

L'inscription aux repas, tout comme aux animations se fera uniquement à la semaine.

Des repas exceptionnels ne seront possibles qu'en cas de contraintes liées à notre programme d'activités

Les organisateurs

Les organisateurs sont principalement les communes de BAREMBACH, LA BROQUE et de SCHIRMECK avec le soutien de la Communauté des Communes Haute Bruche, épaulées par l'expérience associative de la Maison des Jeunes et de la Culture de BAREMBACH.

Pendant, l'accès à cet accueil est ouvert aux jeunes de toutes les communes de France.

Renseignements auprès des animateurs :

Téléphone MJC : 03.88.97.86.73 / 07.67.15.91.73

Email : animateurs@mjc-barembach.com

Site internet : www.mjc-barembach.com

MJC de Barembach - route de Steinbach

67130 Barembach

Comment s'inscrire ?

INSCRIPTIONS : Samedis 30 mars et 6 avril 2024

De 10h à 12h et de 14h à 16h

A la Maison des Loisirs de Barembach, Route de Steinbach 67130 Barembach

Nombre de places limité – Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée

2 tarifs : Revenu net annuel familial imposable < 30000 euros (tarif A)
(oblig. CAF) : Revenu net annuel familial imposable > 30000 euros (tarif B)

INSCRIPTIONS ENFANTS 6/11 ANS révolus :

Forfait 5 repas : 40 € (A) et 45 € (B) / semaine / enfant *

Temps d'animation : 40 € (A) ou 45 € (B) / semaine / enfant (animation + goûter de 16 h)

(Tarif dégressif suivant le nombre d'enfants dans une même famille)

INSCRIPTIONS ADOS NIVEAU COLLEGE (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) :

Forfait animation et repas :

90 € (A) et 100 € (B) / semaine / ado (repas obligatoires)

(Le tarif dégressif ne s'applique pas sur le forfait ado sauf si 2 ados même famille)

Règlement à l'inscription et paiement par chèque vivement souhaité

Munissez-vous obligatoirement de votre :

- ✓ N° de CAF ou MSA
- ✓ N° d'assurance de responsabilité civile (couverture hors temps scolaire)
- ✓ Carnet de santé et de vaccination (ou photocopie)
- ✓ Copie du Dernier avis d'imposition du foyer (sans ce document, application du tarif B)

Les organisateurs prendront en compte l'inscription de votre enfant, uniquement lorsque seront établis

- ✓ La fiche sanitaire
- ✓ La fiche d'inscription
- ✓ Le règlement

**Rappel : INSCRIPTIONS
30/03/2024 et 06/04/2024**